

Le gîte d'étape du Cluquet est géré uniquement par des bénévoles. Le respect de ces consignes simples, qui sont rappelées par le bénévole chargé de l'accueil, a pour but d'assurer à tous un séjour agréable, de faciliter les relations entre les hôtes et d'aider le gîte à garder des tarifs attractifs.

Le gîte est engagé dans une démarche éco-responsable de gestion des énergies et des déchets. Aussi chaque hébergé est fortement invité à respecter cette démarche.

L'hébergé est informé que payer son séjour est un préalable à son installation. Le non-paiement est un motif d'exclusion.

L'hébergé est réputé avoir accepté le règlement intérieur ci-dessous.

Sécurité

1. Dans vos chambres ou dans le dortoir :
 - a Interdiction d'utiliser un réchaud, des bougies ou tout autre équipement ou matière susceptible de mettre le feu
 - b Pour des raisons d'hygiène, interdiction de stocker de la nourriture périssable (des espaces de stockage dédiés et des réfrigérateurs sont à votre disposition dans la tisanerie ou la kitchenette du bâtiment Aigles).
 - c Interdiction de fumer ou de vapoter à l'intérieur des chambres, des espaces intérieurs et des bâtiments ou à proximité immédiate de ces bâtiments et des espaces communs extérieurs.
2. Interdiction d'introduire, de vendre ou de consommer des produits illicites, en particulier des stupéfiants.
3. Respecter les emplacements de stationnement et rouler au pas. Il convient notamment de laisser libre de tout véhicule la voie principale d'accès au gîte et de ne pas stationner devant le garage du bâtiment Isard. Ces accès sont réservés aux moyens de secours. Interdiction également de stationner sur les dalles béton réservées aux tentes collectives. Un parking public gratuit, à deux pas, est à votre disposition en cas de saturation sur le gîte. Ne pas laisser votre véhicule stationné au gîte après la libération de votre hébergement.
4. Ne rien laisser apparaître dans les véhicules. Le Cluquet ne pourrait être tenu pour responsable en cas de vol.
5. Ne pas inviter ou ne pas faire entrer quiconque dans le gîte sans autorisation préalable du bénévole de permanence et règlement de 5 € par personne non logée en cas de prise de repas sur place ou de douche.
6. En cas d'utilisation du réseau internet, ne pas naviguer ou télécharger sur des sites illégaux.
7. Ne pas pénétrer dans les espaces réservés aux bénévoles. Ne pas toucher aux tableaux électriques.
8. Respecter scrupuleusement toutes les consignes et affichages, notamment en matière d'hygiène et de sécurité du gîte. En cas de déclenchement de l'alarme incendie, chaque hébergé doit se rendre au point de rassemblement situé au niveau de l'aire de stationnement du gîte.

Vie sur le site du Cluquet

1. Veiller à la propreté des parties communes, maintenir les sanitaires propres, nettoyer et ranger tables et chaises des salles à manger et de la terrasse après utilisation en veillant à ne jamais obstruer les issues de secours repérées avec le marquage suivant:

(y compris la coursive des Marmottes)



2. En particulier dans la tisanerie, laver, essuyer et ranger votre vaisselle et vos verres, et nettoyer cafetière, micro-onde, évier, réfrigérateur, cuisinière après votre passage. Mettre en marche systématiquement à la hotte aspirante dès que vous utilisez la cuisinière, pour éviter le déclenchement de l'alarme de détection de fumées. A votre départ ne laisser aucun produit ou nourriture vous appartenant dans la tisanerie
3. Les animaux sont autorisés à condition de les tenir en laisse sur le site du Cluquet et de ramasser les déjections. Nos amis chiens et chats sont acceptés dans un seul bungalow. Ils ne sont pas autorisés à entrer dans les autres bâtiments. Ils doivent être signalés dès la réservation. La gouvernance du gîte se réserve le droit de refuser l'accueil d'un animal. Veiller à ce qu'ils ne nuisent pas à la tranquillité et la sécurité des hôtes. Leur présence doit être déclarée à l'arrivée et leur carnet de vaccination doit être remis à l'accueil.
4. Respect de l'environnement : Merci de respecter le tri sélectif des déchets. Les déchets recyclables sont à mettre dans le sac dédié, à l'exclusion de tout autre déchet. Un compost est également en place avec une poubelle dédiée pour vos déchets végétaux. Une caisse est également à disposition pour le verre. Des poubelles collectives: sont mises à votre disposition. pour les déchets non-recyclables.
5. Ne pas encombrer les espaces communs d'effets personnels.
6. Respecter la tranquillité des résidents et des voisins, en particulier après 22h00 (heure à laquelle la musique, les discussions fortes et la circulation bruyante sont proscrites)
7. Les manifestations de toute forme de prosélytisme ne sont pas autorisées au Cluquet.

En cas de manquement aux règles du bien-vivre ensemble ci-dessus exposées, le bénévole de permanence pourra exclure tout contrevenant après lui avoir d'abord rappelé les règles et l'avoir invité à s'y conformer. Le bénévole de permanence fera appel aux forces de l'ordre en cas de mise en danger par un hébergé des autres résidents et du permanent.

Hébergement

1. Veiller à son espace privé et à ses affaires. Le Cluquet ne pourrait être tenu pour responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration.
2. L'ensemble des chambres est non-fumeurs ainsi que les espaces communs (voir 1c)
3. Garder les lieux propres et ordonnés.
4. Consommation électrique : Veiller à éteindre les luminaires des pièces que vous n'occupez pas. Veiller à une consommation raisonnable de l'énergie, mettre les radiateurs sur « hors gel » à votre départ, fermer les portes et fenêtres lorsque les radiateurs fonctionnent. Ne pas gaspiller l'eau.
5. Ne pas déplacer les meubles. Ne pas utiliser le mobilier ou les couvertures à l'extérieur. Ne rien fixer sur les murs ou sur le mobilier des chambres. Ne pas ajouter de couchage supplémentaire.
6. Prévenir le permanent du moindre dysfonctionnement et ne pas essayer de réparer soi-même.
7. Avant de partir, balayer votre chambre, vider les poubelles, passer la serpillère, nettoyer la salle d'eau, plier les couvertures, enlever les draps housse et taies d'oreiller utilisés et les poser dans la panier à linge à disposition à l'accueil, et enfin remettre les clés à l'accueil avant le départ. Les détériorations et/ou l'absence de propreté constatées à la sortie pourront être facturées.
8. Les chambres sont disponibles à partir de 17h00 et doivent être libérées au plus tard à 10h00.
9. L'arrivée n'est possible qu'à partir de 17h00 et jusqu'à 20h00. Une arrivée au-delà de cette plage horaire n'est envisageable qu'après accord préalable du bénévole de permanence.